

# 20 PROPOSITIONS POUR UN LYCEE RENOVE

Contribution de l'UNI Lycée



août 2009

# AVANT PROPOS

La mission Descoings a eu le mérite pendant six mois d'attirer l'opinion publique sur la nécessité de réformer le lycée et des efforts à fournir pour offrir une éducation de meilleure qualité aux lycéens. Néanmoins, à défaut de proposer une véritable réforme de structure, les préconisations de Richard Descoings laissent supposer qu'une « réforme des cœurs » suffira au pouvoir politique pour susciter l'adhésion.

C'est sûrement un préalable utile, mais cela demeure insuffisant pour faire face aux résistances tant d'une partie du corps enseignant que d'une partie des lycéens face à toute volonté d'amélioration du système. L'UNI, fidèle à sa ligne de conduite qui consiste à accompagner tout changement au nom de l'égalité des chances et de la promotion du mérite, livre ainsi quelques pistes susceptibles d'enrichir les différentes contributions pour un lycée rénové.

Nos propositions, au nombre de 20, sont découpées en trois thématiques principales :

- orientation
- vie lycéenne
- organisation des emplois du temps et des filières

# 20 PROPOSITIONS

## **Orientation**

1. Cibler les choix d'orientation
2. Améliorer la communication sur les débouchés
3. Mieux préparer, accompagner les élèves vers l'autonomie
4. Mettre en place une orientation personnalisée et suivie
5. Mieux associer les familles et les anciens élèves
6. Améliorer le dispositif d'orientation active

## **Vie lycéenne**

7. Compétence de culture et de développement de l'offre sportive pour les CAVL
8. Une démocratie lycéenne accessible aussi aux élèves de lycées privées et agricoles
9. Un scrutin CSE plus démocratique
10. Sanctionner les auteurs de blocages de lycées
11. Améliorer l'accueil en internat
12. Développer un label d'accessibilité des locaux
13. Faire du CDI le « poumon du lycée »

## **Organisation des emplois du temps et des filières**

14. Optimiser le rythme scolaire
15. Création et identification d'un tronc commun
16. Mise en place de modules d'option « menu à la carte » semestriels
17. Une seconde « de détermination » remodelée
18. Des heures d'orientation personnalisées inscrites dans l'emploi du temps
19. Multiplier les stages et les programmes ERAMUS-Lycée
20. Reconquérir le mois de juin

# ORIENTATION

**Objectif : mieux informer les collégiens, les aider à s'orienter**

*Actuellement, le taux de redoublement en seconde est de 13%.*

Il apparaît évident qu'avant de parler d'orientation au sein de nos lycées entre les filières/modules afin de définir un cursus personnalisé et les filières post-bac, il faut d'abord bien s'orienter après la classe de troisième : lycée professionnel, technologique ou général (ou bien évidemment les voies courtes vers une professionnalisation quasi directe). Il est devenu indispensable de mieux personnaliser l'aide à l'orientation, et le plus tôt possible, afin de minimiser les taux d'échec.

Selon le Rapport Descoings , « *une évaluation des établissements* » doit tenir « *compte de la qualité de vie au lycée* » (P.79 du rapport « Préconisations sur la réforme du lycée ») Elle sera menée par les rectorats, qui doivent prendre en compte tout l'aspect vie lycéenne, avec l'EPS, la pratique des activités culturelles, le dynamisme et la participation des élèves à la vie de leur lycée et les partenariats extérieurs, mais également un point pédagogique, qui aide à l'orientation.

L'UNI lycée propose de communiquer en toute transparence les résultats obtenus au baccalauréat et les intégrations des anciens élèves post-bac.

## 1. Cibler les choix d'orientation

Pour aider les élèves à mieux s'orienter, on peut imaginer la mise en place d'un questionnaire pour chaque élève de troisième, préalable au choix de l'orientation. Celui ci permettrait de déceler leurs intérêts afin de conseiller une voie en fonction des désirs révélés par le questionnaire. Ce questionnaire devrait sortir des cadres habituels d'analyse proposés aux élèves, pour pouvoir juger des capacités dans des domaines autres que purement académiques (leadership, imagination, volonté, ambition...).

Parallèlement, il semble également important de **compléter cette formule par un test** permettant de faire le **bilan des capacités de l'élève matière par matière** afin d'estimer ses capacités de réussite dans les voies d'orientation susceptibles de l'intéresser.

Ces tests ne seraient qu'indicatifs. L'élève ne serait évidemment pas obligé de tenir compte de l'avis formulé par le résultat des tests mais ils permettraient de le prévenir des difficultés éventuelles à venir. Ce fonctionnement permettrait de préparer plus en amont l'orientation active.

## **2. Améliorer la communication sur les débouchés**

Par ailleurs, il semble également fondamental d'**améliorer la communication sur les débouchés de chaque filière** : pour les établissements du secondaire (taux d'emploi, taux de poursuite d'études, nature des études poursuivies) ; et pour les établissements du supérieur (taux de réussite par filière, et débouchés professionnels).

## **3. Mieux préparer, accompagner les élèves vers l'autonomie**

*Comme dit précédemment, le taux de redoublement en seconde est de 13%. Les raisons invoquées sont souvent l'inadéquation de l'orientation par rapport aux aspirations de l'élève et à ses compétences.*

*Par ailleurs, dans l'enseignement supérieur, plus de 20% des étudiants interrompent leur cursus universitaire au cours des deux premières années et seuls 45% des bacheliers inscrits en licence parviennent en troisième année sans redoubler.*

De ce constat, il peut paraître intéressant de **transformer les trimestres en semestres** (fonctionnement majoritaire dans le cursus universitaire), tout en accompagnant les élèves dans leur année scolaire en **instaurant des conseils de**

**classe de mi-semestre qui ne seraient plus de simples bilans mais de véritables conseils d'orientation et de discussion entre élèves et professeurs.**

Les deux conseils de classes semestriels permettraient de faire un bilan de l'évolution du niveau de l'élève.

*« Les élèves demandent souvent une forte implication des enseignants qui les connaissent mais qui auraient alors besoin d'une formation spécifique » (P.38 du rapport Descoings).*

Il est possible d'imaginer des entretiens individuels entre le corps professoral et chaque élève afin de parler, certes de ses résultats, mais également de se projeter vers le choix de modules et ainsi modifier ses choix en cours d'année scolaire. L'objectif est d'éviter le cas des élèves de seconde qui choisissent l'option SES par défaut ou ceux qui se démotivent facilement et ne travaillent pas du tout cette matière. La souplesse d'un dispositif semestriel permet des ajustements.

Alors qu'il est important de coordonner la pédagogie des classes très régulièrement, il peut paraître surprenant qu'à aucun moment les professeurs d'une même classe ne soient tenus de se réunir régulièrement dans une optique de discussion sur le niveau de la classe, la difficultés de certains, etc.

Ainsi, la **création de rendez-vous réguliers obligatoires réunissant l'ensemble des professeurs d'une même classe** doit être une mesure supplémentaire.

#### **4. Mettre en place une orientation personnalisée et suivie**

Actuellement, les élèves sont actuellement confrontés au CIO, SAIO, à l'ONISEP (toutes structures publiques d'aide à l'orientation : nationales ou académiques). Au total, 8000 structures publiques d'orientation coexistent ! D'autre part, les Conseillers d'Orientation Psychologues dans nos lycées ou collèges peuvent être considérés, à part entière, comme des entités d'information sur l'orientation. **Cette diversité complexifie énormément la recherche d'informations**, et ne fait bien souvent que perdre les élèves dans une recherche de documentation soit trop fournie et trop

divergente, soit bien souvent méconnaissant du profil de l'élève ou même de la filière l'intéressant.

De plus, l'approche même de ces organismes reste compliquée et obscure pour l'élève. Celui-ci n'est pas accompagné dans son orientation et pas pris en charge. On peut s'interroger sur les objectifs de certaines structures (pourquoi les BIJ sont-ils ouverts la journée durant les heures de cours et jamais le soir et peu le week-end?). Le nombre trop important de structures n'apporte pas clairement une réponse à la question : « qui vais-je voir pour obtenir des informations sur mon orientation ? » et l'efficacité de l'orientation est alors clairement remise en cause.

**C'est pourquoi l'UNI Lycée soutient l'idée d'une simplification des structures publiques d'orientation.** Un audit préalable devrait être réalisé.

« Un référent adulte au lycée pour chaque lycéen [...] est une voie à explorer. » pour chaque lycéen » (p.36 du rapport « Préconisations sur la réforme du lycée »)

L'UNI lycée encourage cette idée de la mise en place d'un référent adulte pour chaque lycéen. Ce référent devrait l'être durant toute la scolarité au lycée de l'élève, sans quoi ce dernier ferait doublon avec le professeur principal. Nous demandons encore que les proviseurs aient une totale liberté sur la mise en place d'un tel dispositif qui ne peut se faire que sur la base d'un volontariat des deux participants, professeur et élève.

Par ailleurs, ajoutons l'idée de refonder les rencontres avec les conseillers d'orientation en transformant ces entretiens en heures de recherche active de la part de l'élève. Certes les conseillers d'orientations ne savent pas toujours répondre aux attentes des élèves, mais il paraît également important d'avoir des élèves acteurs dans la recherche de formations et de documentations, tout en étant encadrés par le conseiller d'orientation. Ces heures seraient contenues dans les 15% du temps (cf proposition 18) scolaires personnalisés et non magistraux.

L'UNI Lycée propose également que **chaque élève puisse avoir un référent-orientation dès la classe de seconde.** Il est indispensable que le tuteur suive l'élève pendant tout son cursus au lycée. Il n'est pas indispensable que ce soit son professeur. Ce peut être un conseiller d'orientation ou un élève de master 2 à

l'université. Il serait un soutien qui pourrait l'aider à définir la voie correspondant à ses résultats et à sa motivation.

## 5. Mieux associer les familles et les anciens élèves

**L'UNI Lycée propose que des documents spécifiques sur les filières, les diplômes et leurs débouchés... soient conçus spécialement pour les familles, en particulier les parents.**

L'UNI-Lycée propose :

- la mise en place de rencontres de parrainages
- la création d'un réseau d'anciens dans chaque lycée
- la mobilisation systématique des parents d'élèves dans les rencontres métiers

L'idée du parrainage est une piste intéressante et à exploiter, et si leur cadre légal doit être précisé, l'UNI Lycée souhaite que leur mise en place et leur généralisation soient faites localement et sur la base du volontariat.

L'UNI Lycée milite depuis plusieurs années pour la généralisation des « réseaux d'anciens » au sein des lycées. Nous demandons que ces initiatives soient encouragées et facilitées.

Quant aux stages en entreprises, la démarche ne peut fonctionner que si les deux parties jouent le jeu.

*« Les mieux informés des lycéens (et des parents) sauraient quels « bons choix » faire alors que les autres, moins initiés aux subtilités des parcours scolaires découvrirait, mais trop tard, que telle composition [...] apparaît préférable[...] » (p.30 du rapport Préconisation)*

Les familles, ainsi que les organismes privés (L'Etudiant, Studyrama...) sont les premières structures d'orientation des élèves, loin devant les structures publiques dont la complexité et parfois un manque de professionnalisme ne rassure pas. Plutôt que de vouloir éloigner les familles de l'orientation des élèves, il est préférable de mieux associer celles-ci au parcours des élèves.

Cependant, **l'UNI Lycée désapprouve l'idée d'imposer un quota de stagiaires aux entreprises et aux administrations.** En revanche, nous proposons que ces stages soient facilités par les réseaux d'anciens, par les parents d'élèves, et par un contact régulier et entretenu entre les établissements et les secteurs professionnels.

L'UNI Lycée soutient la mobilisation des parents d'élèves pour des rencontres métiers. Nous pensons que ces rencontres doivent être organisées tout au long de l'année, et qu'un planning doit être distribué de manière à ce que les élèves puissent voir et choisir ce qui leur correspond.

## **6. Améliorer le dispositif d'orientation active**

**L'UNI-Lycée souhaite que l'orientation active commence dès la fin de la seconde pour permettre aux lycéens de mûrir leur projet d'études supérieures.**

Il ne peut être choisie ni à la légère ni dans la rapidité. Ainsi, il faut laisser le temps pour l'élève de construire et de redessiner au besoin. Cependant, au premier trimestre de terminale, son projet doit être solide et réfléchi.

De plus, des lacunes ont été constatées. Beaucoup trop d'universités encore se bornent à faire moins que le minimum. En effet pour beaucoup de lycéens le dispositif d'orientation active se limite à inscrire sa moyenne et sa filière sur une page réservée du site web de l'université. Une réponse automatique lui est délivrée sans aucune justification. En cas de refus, l'UNI-Lycée demande qu'un rendez-vous soit obligatoire entre l'élève, ses parents et un personnel de l'université afin de comprendre les raisons du refus et de trouver une solution adéquate.

# VIE LYCEENNE

**Objectif : Permettre aux lycéens de s'épanouir et de s'exprimer au lycée en dehors des quatre murs de la classe**

## **7. Donner la compétence de la culture et du développement de l'offre sportive aux CAVL**

Si le lycée doit proposer aux élèves de passer un temps consacré à la culture, aux arts, ces activités ne doivent ni être obligatoires ni être inscrites dans l'emploi du temps. A contrario, l'orientation doit être suivie régulièrement de manière à ce qu'elle soit construite sur le long terme plutôt que choisie « à la va vite ».

**Le tronc commun de matières doit contenir deux heures de sport par semaine. Les élèves désirant en faire plus doivent pouvoir bénéficier de cours supplémentaires** qui soient organisés soit par les professeurs d'EPS, soit par le biais de partenariats établis entre le lycée et des associations sportives, comme c'est déjà le cas dans plusieurs lycées.

L'UNI-Lycée propose que les CAVL aient compétence pour organiser des activités culturelles hors heures de cours dans les lycées et que des partenariats soient établis avec les Conseils Régionaux afin de délivrer des pass-culture aux lycéens. De plus, les CAVL devraient avoir compétence en matière sportive pour tenter d'offrir de nouvelles activités sportives dans les lycées de leur académie de ressort territorial.

## 8. Une démocratie lycéenne accessible aussi aux élèves de lycées privés et agricoles

La démocratie lycéenne a aujourd'hui de fortes lacunes. En effet, seulement la moitié des lycéens **du public s'exprime à l'occasion des élections** lycéennes qui ont lieu tous les deux ans.

De plus, **les lycéens du privé ne peuvent pas participer à ces scrutins, ce qui exclut près de 20% des élèves.**

De même, **les lycées agricoles sont les laissés pour compte du dispositif.**

*« Une autre mesure allant dans ce sens consisterait à donner davantage de poids pour les lycéens au sein des conseils d'administration des lycées. » (p.67 du rapport Descoings).*

Alors que la France dispose d'un des systèmes d'expression lycéenne les plus développés d'Europe, il faut néanmoins déplorer le fait que tous les lycéens ne peuvent pas y participer. L'UNI Lycée souhaite ainsi que les lycées privés soient intégrés à ces dispositifs de participation (des CVL au CNVL), aujourd'hui réservés aux lycées publics.

Les sujets traités par les instances lycéennes affectent la vie scolaire de tous les élèves des lycées publics et privés. **L'UNI Lycée demande que les lycées agricoles et privés soient intégrés à ces dispositifs, aujourd'hui réservés aux lycées publics.**

En outre, à l'heure actuelle, chaque lycée dispose de 10 élus au CVL, donc de 10 voix pour les élections au Conseil Académique à la Vie Lycéenne. Il nous paraît anormal qu'un lycée de 300 élèves ait autant d'impact qu'un lycée de 2000 élèves sur ces élections. **L'UNI Lycée propose donc que chaque lycée ait un nombre d'élus au CVL proportionnel à son nombre d'élèves.**

Par ailleurs, il semble évident qu'une meilleure utilisation des instances de la vie lycéenne aurait contribué à améliorer le lycée en profondeur depuis dix ans et à

considérer les lycéens élus comme des interlocuteurs dignes. **Un recentrage des CVL, en particulier sur les questions de vie scolaire entrainerait un regain de crédibilité de ces instances, sans pour autant les rendre décisionnels.**

## **9. Un scrutin CSE plus large et plus démocratique**

Afin que tous les lycéens puissent s'exprimer et dans un souci de diversité, l'UNI Lycée demande à ce que le CSE comporte quatre sièges destinés aux lycéens. Bien que le dernier scrutin ait été perturbé par d'importantes grèves des services postaux, nous demandons le raccourcissement de la durée du scrutin, passant de 30 jours à 15, afin d'éviter toute manipulation du scrutin par correspondance.

**Il est nécessaire également de modifier le mode de scrutin du CSE pour rendre le résultat plus représentatif qu'actuellement.** En effet, le système actuel, où chaque élu CAVL vote pour trois listes, donne une prime exagérée à l'organisation majoritaire, excluant les autres organisations.

## **10. Sanctionner les auteurs de blocages des lycées**

Chaque année, les cours de nombreux lycéens sont perturbés par des blocages menés généralement par une minorité d'agités. **L'UNI lycée milite pour le durcissement des sanctions prises à l'encontre des bloqueurs.** Elle propose :

- une exclusion immédiate d'une durée minimale de 3 jours de l'élève, et définitive en cas de récidive.
- une réinscription conditionnée à la signature d'une convention où le lycéen s'engage à ne pas inciter, préparer ou participer de quelque nature que ce soit à un blocage de lycée. En cas de non respect de cette convention, le lycéen se verrait exclure définitivement de l'établissement.
- l'inéligibilité définitive pour les élections lycéennes des CVL, CAVL, CNVL et CSE pour les auteurs du blocage.

## 11. Améliorer l'accueil en internat

*« Il est suggéré de poursuivre une politique volontariste telle que celle menée avec les internats d'excellence » ( P.24 du rapport Descoings)*

L'UNI lycée partage totalement l'avis de Richard Descoings quant à l'offre éducative des internats. En effet, de nombreux problèmes scolaires proviennent du cadre extrascolaire des élèves, l'internat, tout comme l'aide au devoir, participe à créer un cadre de travail et de discipline pour les familles n'arrivant pas à créer ce climat.

*« L'internat demande un encadrement adulte particulier » ( P.24)*

Si certaines règles doivent être fixées pour les internats, les directeurs d'internats et les proviseurs doivent eux même gérer le fonctionnement des internats de manière à répondre le plus efficacement possible aux besoins des élèves y étudiant.

L'affectation en internat devrait pouvoir être proposé aux familles durant les conseils de classe en parallèle à une orientation de manière à ce que celles-ci soient mieux informées sur les différentes possibilités d'accompagnement des élèves (allant de « l'aide au devoir » jusqu'au déplacement de la scolarité en internat)

## 12. Développer un label d'accessibilité des locaux

Les lycées doivent être plus facilement accessibles, par les transports publics et pour les handicapés.

### ***Optimiser les transports publics***

Avec la suppression de la carte scolaire, les transports scolaires publics doivent être de plus en plus efficaces et accessibles. Chaque lycée doit pouvoir être rejoint par un réseau de transports efficace et peu onéreux. De plus, chaque proviseur doit pouvoir proposer aux nouveaux arrivants des solutions d'accès au lycée.. Les initiatives locales doivent également être encouragées, par exemple le covoiturage.

### ***Créer un label d'accès aux handicapés***

Bien entendu, l'UNI Lycée encourage toute initiative permettant aux personnes en situation de handicap de suivre une scolarité dans des conditions équivalentes à celles proposées aux autres élèves. Nous constatons que certaines villes ont pris de l'avance, comme la ville de Toulouse qui propose une offre très complète. Une impulsion forte doit être donnée afin que l'accessibilité soit améliorée dans l'ensemble des lycées français.

### **13. Faire du CDI le « poumon du lycée »**

L'UNI lycée partage le constat de Richard Descoings selon lequel le CDI doit être un espace d'accès à l'information et un espace d'accès à internet pour les élèves ne disposant pas de ces moyens chez eux.

L'UNI lycée ne souhaite pas voir une partie du CDI placée sous la responsabilité des élèves mais propose plutôt que des cours facultatifs de recherches documentaires et de mise en page informatique soient dispensés par les documentalistes.

# ORGANISATION DES EMPLOIS DU TEMPS ET DES FILIERES

**Objectif : mieux organiser l'emploi du temps de nos lycées, et mieux adapter les enseignements aux besoins actuels**

*Les lycéens français passent 30% de temps de plus en cours que la moyenne européenne. Ils peuvent avoir jusqu'à 42h de cours par semaine.*

## **14. Optimiser le rythme scolaire**

Il est indispensable d'alléger le rythme scolaire sans réduire les connaissances acquises. Ainsi, il est important d'instituer un tronc commun de connaissances à tous les lycéens de lycées généraux et technologiques.

A ce laps de temps s'ajoutent des modules d'options. Ceux-ci permettent d'approfondir et de spécialiser ses connaissances (ex: maths appliquées, anglais scientifique...).

## **15. Création et identification d'un tronc commun**

En ce qui concerne le tronc commun, certaines matières doivent obligatoirement y figurer : le français (la philosophie en terminale), les mathématiques, l'histoire, la géographie, une langue vivante 1 (LV1), une LV2, l'EPS, l'éducation civique. Cette dernière matière doit donner des notions de bases aux élèves (origine de l'hymne national, du drapeau français, culture générale de base).

L'éducation civique doit être évaluée par un bilan annuel afin de juger des connaissances générales des élèves, notamment les bases de la civilité. En effet,

l'éducation civique ne doit pas être une ECJS bis dont certains professeurs se servent pour terminer leur programme de cours.

## **16. Mise en place de modules d'option « menu à la carte » semestriels**

En ce qui concerne les modules d'options, l'UNI Lycée souhaite que les options aient toutes le même volume horaire et le même coefficient. Ainsi, une égalité parfaite existerait entre chaque matière. Cela permettrait d'éviter d'opposer une filière S ou L avec de gros coefficients dans certaines matières et des petites dans d'autres, à la filière ES où les matières ont des coefficients quasi semblables.

Richard Descoings préconise « d'équilibrer les filières de la voie générale » ( P.57 du rapport Préconisations).

L'UNI-Lycée ne soutient pas la proposition qui voudrait unifier l'enseignement des 3 filières des lycées généraux. En effet dans ce cas la distinction de filières n'a plus d'intérêt.

Le choix de 3 ou 4 options serait fait par l'élève. Cependant, pour éviter les choix illisibles ou incohérents il est essentiel d'utiliser la formule du "menu à la carte". Ainsi, le choix de la première option conditionne l'offre de la deuxième et ainsi de suite.

## **17. Une seconde « de détermination » remodelée**

L'UNI Lycée considère que la classe de seconde ne remplit plus son rôle de « *classe de détermination* ». Pour y remédier, nous proposons que chaque élève ait la possibilité d'essayer, sans conséquence pour son orientation, quatre options durant l'année. Nous proposons que ces options puissent être changées en milieu d'année. Afin d'éviter que les options choisies soient influencées par la réputation de telle ou telle matière ou professeur, l'UNI Lycée demande à ce que 2 options sur 4 soient prédéterminées, que les élèves aient l'obligation de choisir une option de sciences

sociales (droit, SES..) et une option scientifique (MPI, ISI...). Ce système permettrait d'offrir aux lycéens un champ de vision élargi pour leur orientation.

## 18. Des heures d'orientation personnalisées inscrites dans l'emploi du temps

Il convient d'instituer l'orientation personnalisée au sein du planning hebdomadaire des cours.

Classe	Tronc commun	Options	Travaux personnalisés
Seconde	70%	30%	1 demi-journée
Première	60%	40%	1 demi-journée
Terminale	50%	50%	1 demi-journée

L'UNI Lycée considère que l'orientation doit être une activité travaillée et préparée sur le long terme, et qu'elle doit être pratiquée tout au long de la scolarité des lycéens. Cette orientation doit être incluse dans des heures de travaux personnalisés, de manière à mieux répondre aux besoins de chaque élève.

L'orientation personnalisée doit avoir comme objectif de permettre à chaque lycéen de mieux s'orienter.

*« L'orientation peut [...] se comprendre au sens large, comme un temps où l'élève peut se construire, effectuer des rencontres, s'ouvrir à l'extérieur. » ( p.35 du rapport Descoings).*

Pour les élèves en difficulté scolaire ou en décrochage, il est essentiel que ce dispositif se transforme en soutien scolaire personnalisé afin d'aider à mettre à niveau l'élève.

Pour les autres, ce temps doit être consacré à construire son projet d'études supérieures. Il doit permettre aussi d'instaurer des prépas volontaires pour les grandes écoles pour les élèves désirant approfondir des notions en dehors du rythme scolaire normal.

Afin de ne pas « charger » les élèves, le temps de cours magistraux serait réduit. **Les 15% de temps « restant » seraient consacrés à l'accompagnement dans l'orientation mais pourraient également être consacrés au soutien scolaire gratuit pour les lycéens.**

## **19. Multiplier les stages et les programmes ERAMUS-Lycée**

Par ailleurs, la possibilité de **faire des stages** afin de permettre l'immersion dans l'entreprise **devrait être plus facile et proposée de manière plus systématique** aux élèves.

De même, la **façon d'enseigner les langues se doit d'être dans une logique plus autonome mais également axée sur l'oral**. Ainsi, on peut imaginer une réduction des temps d'enseignement théorique comparé à ceux dispensés actuellement afin que chaque élève dispose d'une **durée d'un mois en classe de première et de terminale lui permettant d'effectuer soit un stage en entreprise, soit une immersion dans une classe du secondaire dans le pays choisi**.

Il est évident que proposer 4 heures de cours dans chaque langue (parfois 3 ou 4) dans des classes de 15 élèves ne sera pas suffisant pour permettre à chaque élève d'être bilingue.

C'est, en effet, **les méthodes pédagogiques qui doivent aujourd'hui être remises en cause**. Prétendre, comme le font certains, que l'écrit doit être privilégié relève de l'ineptie. Nous demandons donc que l'oral soit encouragé.

L'UNI Lycée partage le point de vue de Richard Descoings sur la refonte de l'année scolaire, en y insérant des périodes d'activités plus intenses.

Les stages en milieu professionnel doivent rentrer dans le processus d'orientation et facilités par la mise en place d'un « réseau des anciens » qui puissent proposer des offres de stages.

Des stages de langues sur le modèle de ceux existants dans certains lycées doivent être encouragés, et des séjours linguistiques et culturels à l'étranger doivent être proposés aux élèves les plus méritants créant enfin un système de récompense immédiate du travail accompli. Ces stages auront le double avantage de mettre sur un pied d'égalité les élèves pouvant partir à l'étranger dans un voyage personnel et ceux ne le pouvant pas ainsi que de proposer aux élèves une solution alternative pour l'apprentissage des langues qui ne

Les élèves qui ont la chance d'intégrer les – trop rares – sections européennes de certains lycées réalisent au cours de leur année de seconde un voyage de 3 à 5 semaines en petit groupe (maximum 3 élèves français) au cours duquel ils sont seuls dans une famille d'accueil, participent à la vie de la famille et vont en cours comme un élève normal du pays. **Le jeune lycéen, totalement immergé dans une autre culture, acquiert ainsi une réelle connaissance de la culture d'un autre pays que le sien et progresse efficacement dans la langue étrangère.**

Un second type de voyages existe : les voyages de longues durées, réalisés individuellement, pour une période comprise entre 4 et 12 mois (très rarement plus). Le programme Voltaire propose par exemple d'accueillir durant 5 mois un jeune Allemand chez soi, puis partir 5 mois en Allemagne.

Même si développer ces voyages de moyenne et longue durées nous paraît primordial, ceux-ci n'occuperont jamais plus de 5 semaines pour la majorité des élèves et 1 an pour les plus voyageurs au cours d'une scolarité de 3 ans. Il faut donc penser à ce qui doit se passer durant la scolarité classique. **Parler une langue, nous l'avons déjà dit, nécessite de la pratique**, c'est pourquoi nous pensons qu'il serait utile de proposer plus de cours non-linguistiques (histoire-géographie, physique-chimie, mathématiques,...) en langue étrangère ... comme cela se fait en section européenne.

## **20. Reconquérir le mois de juin**

L'UNI-Lycée propose que le mois de juin, devenu une période de « non-cours » pour les élèves de seconde, soit réinvesti. Ce dernier mois de l'année scolaire pourrait servir à l'instauration de stages ou d'un séjour à l'étranger avec remise d'un rapport fin juin. Il serait noté et constituerait un élément de la moyenne de l'élève.

## **CONCLUSION**

Ces 20 propositions, auxquelles ont été rajoutés des commentaires du rapport Descoings, sont le fruit d'un travail mené depuis le mois de janvier par les 7 commissions thématiques de l'UNI Lycée.

Si nous ne prétendons pas « révolutionner » le lycée, celui-ci a néanmoins besoin d'être rénové rapidement. L'UNI Lycée se démarque des autres syndicats qui sont généralement dans la polémique répétitive et excessive.

Nous préférons proposer et avancer que contester sans cesse, et espérons que ceux qui ont l'habitude de faire moins de bruit seront également entendus.

Il en va de notre réussite.